syndicat mixte des transports
pour le rhône et l'agglomération lyonnaise

SYTRAL

COMMUNIQUE DE PRESSE
FEVRIER 2013

Synthèse du comité syndical du SYTRAL du jeudi 21 février 2013

Limitation des lignes desservant des communes situées hors PTU

Le SYTRAL a proposé aux communes de la CCVG (Communauté de Communes de la Vallée du Garon), de la CCVL (Communauté de Communes de la Vallée du Lyonnais), de la CCEL (Communauté de Communes de l'Est Lyonnais) ainsi qu'à la commune de Chasselay, d'adhérer au SYTRAL et de pouvoir ainsi bénéficier de services de bus urbains réguliers et scolaires, et du transport des personnes à mobilité réduite (Optibus) ;

Seules les communes de Brindas, Chaponost, Messimy, Thurins Grézieu-la-Varenne et Sainte Consorce se sont prononcées en faveur de cette adhésion. Les autres communes actuellement desservies par le réseau TCL ne bénéficieront donc plus des services urbains (ni du service Optibus) à partir du lundi 8 juillet 2013.

Les 6 lignes concernées par une limitation de leur service sont les suivantes :

- Ligne 68 (Genas)
- Ligne Zi5 (Genas)
- Ligne 21 (Chasselay)
- Ligne GE5 (Chasselay)
- Ligne C24/C24^{E} (Vaugneray)
- Ligne 72 (Pollionnay)

La commission d'adaptation de l'offre a émis un avis positif pour limiter le service de ces lignes le 21 janvier 2013. Le comité syndical du SYTRAL adopte ces mesures.

PLANS DE DEPLACEMENT D'ENTREPRISE

Le comité syndical approuve les plans de déplacements d'entreprises conclus avec :

- La grande pharmacie Lyonnaise
- La société Enyware
- L'association Mob'in Rhône
- La société Les Atelières

Contact presse : Olivia DUFOUR – 04 26 68 57 38 / 06 74 35 39 61 – dufour@sytral.fr

Construction d'un ascenseur à la station Ampère : prescriptions archéologiques

Le SYTRAL a équipé au cours des années précédentes la quasi-totalité des stations de métro d'ascenseurs. La dernière concerne la station Ampère et la construction de l'accès par ascenseur pour le quai 2 (direction Vaulx - La Soie).
L'enquête publique s'est déroulée du 5 novembre au 7 décembre 2012, suivie d'un avis favorable du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet et l'enquête parcellaire. L'arrêté du Préfet pris en date du 14 janvier 2013 déclare l'opération d'Utilité Publique.
La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Rhône-Alpes (DRAC) a émis un arrêté le 16 juillet 2012 précisant les prescriptions de fouille archéologique préventive. La prise en compte des impacts techniques de cette prescription conduit à modifier le programme et augmenter le coût estimatif des travaux de 360 k€. Les délais de l'opération sont également revus en prenant en compte une durée maximale de 3 mois pour les fouilles archéologiques. La mise en service prévisionnelle est prévue en février 2015.

Expertise technique d'une prolongation par route ou par fer de la ligne T3 du tramway du SYTRAL sur l'emprise du CFEL (Chemins de Fer de l'Est Lyonnais) entre Meyzieu et Crémieu

La plateforme du CFEL offre une opportunité de réalisation d'un transport en commun en site propre efficace entre Crémieu et Lyon. Cet axe dessert le périmètre de 8 communes regroupant plus de 30 000 habitants : Pusignan dans le Rhône, Janneyrias, Pont-de-Chéruy, Charvieu-Chavagneux, Tignieu-Jameyzieu, Saint-Romain-de-alionnas, Villemoirieu et Crémieu en Isère.
Plusieurs études ont déjà été conduites concernant la faisabilité de la mise en service d'un transport en commun en site propre sur l'emprise du CFEL dans le Rhône et l'Isère. Les partenaires concernés souhaitent approfondir les conclusions des études menées. Il s'agit notamment d'analyser les conséquences de l'introduction d'une nouvelle desserte sur le CFEL en fonction de différentes hypothèses (mode ferré ou routier, terminus ou non à Meyzieu ZI, ...). L'aspect technique de faisabilité sera mis en avant, mais aussi les aspects financiers en investissement et en fonctionnement pour la totalité du tracé (urbain et rural).
Le comité syndical approuve le projet de convention pour mener cette expertise.

Convention d'occupation temporaire avec GRAND LYON HABITAT, square des Amériques à Lyon 8e

Le comité syndical du SYTRAL approuve la convention pour l'occupation temporaire d'une partie de la parcelle BD 38 à Lyon 8e avec GRANDLYON HABITAT, qui souhaite construire et installer sur le square des Amériques l'œuvre « Kiosk » de l'artiste Karina Bisch. Il est précisé que l'occupant supportera tous les frais inhérents à l'implantation de l'œuvre d'art et à son entretien.

Contact presse : Olivia DUFOUR – 04 26 68 57 38 / 06 74 35 39 61 – dufour@sytral.fr

Tramway T4 Phase 2 - occupation temporaire pour l'installation de la base vie du chantier T4

Le Grand Lyon a sollicité le SYTRAL pour adapter le planning de ses travaux situés boulevard Mouton Duvernet, entre la rue Félix Faure et la rue Paul Bert. Ces travaux seront achevés fin juillet 2013 afin de tenir compte des projets immobiliers du secteur (Archives Départementales et programme Equinoxe).
De ce fait, la base vie du SYTRAL installée sur les terrains, objets de la convention, est à maintenir en place jusqu'à la fin des travaux, soit le 31 juillet 2013.

Tramway T5 (anciennement T2) à Chassieu Rond-point René Cassin – Convention d'occupation du domaine public avec la société AEROPORTS DE LYON

La société AEROPORTS DE LYON met temporairement à la disposition du SYTRAL, pour les besoins de l'implantation d'une base-vie de chantier, dans le cadre du prolongement de la ligne de tramway T2 au Rond-point René Cassin, une partie du domaine public géré par la société AEROPORTS DE LYON, pour une superficie totale de 7 465,50 m²

Ligne forte C3 -Aménagement d'un double site propre : objectifs et modalités de concertation

Lors du Comité syndical du 14 juin 2012, le SYTRAL a approuvé le programme de l'opération d'amélioration des performances de la ligne C3, par la création d'un double site propre entre le pont Lafayette, à Lyon et le pôle multimodal de Laurent Bonnevay, à Villeurbanne.
Les principaux éléments de programme sur cette opération sont les suivants :

- Réalisation d'un double site propre entre le pont Lafayette et le pôle de Laurent Bonnevay, aménagement d'environ 5,5 kilomètres.
- Confirmation de l'itinéraire dans le secteur de Grandclément à Villeurbanne et réalisation de l'aménagement correspondant.
- Aménagement des voiries et espaces publics empruntés par la ligne C3 selon différentes hypothèses qui en préciseront les usages.

Le SYTRAL, en tant que Maitre d'ouvrage de cette opération, est chargé d'organiser la concertation publique préalable à la réalisation de l'opération.

- La concertation aura lieu du 15 avril au 24 mai 2013, soit 6 semaines.
- Un dossier, permettant de prendre connaissance des objectifs du projet et de ses principales caractéristiques, sera mis à la disposition du public à l'hôtel de Ville de Lyon, dans les mairies des 3e et 6e arrondissements, à l'hôtel de Ville de Villeurbanne ainsi qu'au SYTRAL. Il sera accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations de la population.
- Ce dossier sera également consultable sur le site internet du SYTRAL : www.sytral.fr. Les internautes pourront transmettre leurs observations concernant le projet sur ce même site
- Au moins une réunion publique sera organisée.

Contact presse : Olivia DUFOUR – 04 26 68 57 38 / 06 74 35 39 61 – dufour@sytral.fr